

Publié le 17 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240709-2024055-DE



Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/051

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....

### EXTRAIT

#### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de  
BESANCON**

**Canton de Besançon 1**

**Nota – le Maire certifie que  
la convocation a été faite le  
04/07/2024 et que le nombre  
des membres en exercice est  
de dix neuf.**

Séance du 09/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

#### Présents : 14

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET, DUBOIS, BORRINI, LECLERC, TANNIERES ;  
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, LAPOUGE.

#### Procurations de vote : 3

Jean-Pierre LORY à Patrice MOUTON, Annie SANDER à Brigitte TANNIERES, François PONS à Martine DELESSARD,

#### Absents excusés : 2

Marine PRALON, Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Françoise GILLET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE (FAAD)**

***Rapporteur : Patrice MOUTON***

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier du conseil Départemental concernant la demande de participation à la Commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).

L'intervention du FAAD a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement social et le cas échéant, une aide financière.

Publié le 17 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240709-2024055-DE



Ce fonds est alimenté par les contributions des communes volontaires ou de leurs groupements, de la Caisse d'allocation familiales du Doubs, de la Mutualité sociale agricole, d'Actions Logement services et du Département.

Le niveau attendu de la participation de la commune est de 0,30 € par habitant, ce qui représente un coût de 689,70 € (sur la base de la population légale de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 2 299 habitants)

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés*

- *donne son accord pour que soit versée au FAAD la participation de 0,30 € par habitant pour un montant total de 689,70 €*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

**Fait et délibéré, le 9 juillet 2024**

**Le Maire,**

**Émile BOURGEOIS.**

